



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/6 (Prog. 14)
9 mai 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

PROJET DE PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997*

GRAND PROGRAMME IV. COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT

Programme 14. Financement du développement, flux de ressources
et dette extérieure

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| A. Programme | 14.1 - 14.10 | 3 |
| 1. Orientation générale | 14.1 - 14.3 | 3 |
| 2. Stratégie | 14.4 - 14.8 | 4 |
| 3. Sous-programmes et priorités | 14.9 - 14.10 | 5 |
| B. Sous-programmes | 14.11 - 14.27 | 5 |
| 1. Apports extérieurs de capitaux et questions monétaires internationales | 14.11 - 14.13 | 5 |

* Le présent document renferme le programme 14 du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997. La version définitive du plan à moyen terme paraîtra en tant que Supplément No 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session (A/45/6/Rev.1).

TABLE DES MATIERES (suite)

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| 2. Problèmes d'endettement et de développement des pays en développement | 14.14 - 14.16 | 7 |
| 3. Interdépendance et appui intersectoriel | 14.17 - 14.21 | 8 |
| 4. Assurances | 14.22 - 14.27 | 9 |

PROGRAMME 14. FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, FLUX DE RESSOURCES
ET DETTE EXTERIEURE

A. Programme

1. Orientation générale

14.1 Ce programme porte sur tout un ensemble de sujets axés sur les ressources pour le développement, les questions monétaires et financières, la dette et des questions d'interdépendance connexes. Il traite de l'utilisation par le pays en développement des ressources financières extérieures et de la question de savoir si ces ressources sont suffisantes, compte tenu des moyens de financement accordés à des conditions favorables et à des conditions commerciales, ainsi que des investissements étrangers directs du secteur privé et des sorties de capitaux. Il portera en outre sur l'utilisation des ressources nationales, tant financières qu'humaines, aux fins du développement. Dans son étude de la mise en valeur des ressources humaines, facteur de réalisation du potentiel humain et de promotion du bien-être, il fait une place au rôle des femmes dans le développement. Le programme traitera en outre des incidences économiques du transfert de ressources consacrées aux armements vers des utilisations à caractère plus social. Vu l'importance d'un environnement monétaire international stable, on suivra constamment l'évolution du système monétaire international et ses incidences, notamment sur les pays en développement. En ce qui concerne la dette, on analysera tout particulièrement les évolutions et les politiques correspondantes, les opérations des clubs de créanciers et l'assistance en matière de gestion de la dette, ainsi que la formulation et l'application par les pays débiteurs de programmes appropriés de croissance et de stabilisation macro-économique axés sur le développement, de mesures d'ajustement structurel et de réformes. Dans l'examen de ces questions, on veillera tout particulièrement à prendre effectivement en considération les interdépendances existantes entre les questions monétaires et financières, la dette, le commerce et le développement, sans oublier la nécessité d'assurer un développement durable. Il est admis qu'il existe des liens étroits entre l'économie, la population et l'environnement naturel. On étudiera la façon de tenir compte de ces liens dans les différentes parties du programme de travail de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

14.2 Le développement du secteur national des assurances est un élément important de la mobilisation des ressources intérieures.

14.3 Dans tous ces domaines, une attention particulière sera accordée aux pays les moins avancés, dont le retard s'est encore accru par rapport au progrès et à la prospérité économiques que connaît le monde, ainsi qu'aux pays africains, dans le cadre du suivi du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (résolution S-1312 de l'Assemblée générale, annexe). Les problèmes et les politiques touchant les pays les moins avancés sont traités dans le programme 15 du plan à moyen terme.

2. Stratégie

14.4 Les responsabilités et les activités de la CNUCED en ce qui concerne ces questions sont indiquées dans les quatre sous-programmes décrits ci-dessous.

14.5 Les Etats Membres peuvent contribuer à la réalisation des objectifs des programmes de la CNUCED en réaffirmant leur engagement de renforcer la coopération multilatérale visant à relancer la croissance et à promouvoir l'expansion du développement et du commerce. A cet égard, ils peuvent prendre les mesures nécessaires pour créer un climat plus propice à la relance du processus de développement. Les pays développés à économie de marché peuvent prendre des mesures coordonnées propres à promouvoir une croissance stable et non inflationniste et à redresser leurs déséquilibres mutuels d'une façon favorable au développement. En agissant de concert avec les pays d'Europe orientale, ils peuvent contribuer à renforcer le potentiel de production des pays en développement, améliorer l'accès aux marchés extérieurs des produits de ces pays et entreprendre les mesures d'ajustement structurel qui s'imposent. Ils peuvent également développer leur aide économique et accroître les flux de ressources à destination des pays en développement. De leur côté, ces derniers peuvent, en fonction de leurs objectifs et de leurs priorités, intensifier la mobilisation des ressources nationales, financières et humaines, y compris les capitaux privés et l'esprit d'entreprise des populations locales, créer un climat favorable à l'apport de ressources financières extérieures, assurer une utilisation plus rentable des ressources extérieures et nationales, et resserrer leur coopération mutuelle en vue d'assurer leur autonomie nationale et collective.

14.6 Les initiatives prises par les pays en développement pour relancer la croissance de leurs économies devront être complétées par une action coordonnée d'autres pays et des organisations internationales dans les domaines interdépendants du commerce, de la monnaie et de la finance. En cherchant à relancer et à maintenir la croissance économique des pays en développement, base matérielle de leur développement, les responsables des politiques nationales et internationales devront prendre davantage en compte l'importance des composantes qualitatives des objectifs du développement, notamment la croissance écologiquement viable et la nécessité d'une participation totale de tous les secteurs de la population au processus de développement et d'une répartition équitable des bienfaits de la croissance. Pour réaliser ces objectifs, les gouvernements, les entreprises et autres intervenants dans le processus de développement devront se situer dans une perspective de rentabilité économique et de responsabilité sociale accrues et régler les problèmes d'interdépendance par l'adoption de mesures intergouvernementales et nationales appropriées, dans une optique globale et de vaste portée, de façon que tous, notamment les pays en développement, tirent parti du développement.

14.7 Le secrétariat devra contribuer pour sa part à rendre la CNUCED plus efficace en tant qu'instrument de coopération internationale au service du développement, en renforçant son soutien aux consultations et négociations intergouvernementales, ses capacités de recherche et d'innovation théorique et l'interaction de ses travaux de recherche et de ses activités opérationnelles.

14.8 Pour ce qui est de la coordination et de la coopération, la CNUCED est, dans le secrétariat, responsable au premier chef des problèmes monétaires et financiers, y compris des problèmes d'endettement des pays en développement, encore qu'au sein du système des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) aient des compétences particulières dans ces domaines. Vu les responsabilités générales d'analyse et de suivi qui incombent au Département des affaires économiques et sociales internationales, la CNUCED et ce département coopéreront étroitement dans ces domaines. S'agissant des systèmes de gestion de la dette, la CNUCED continuera à coordonner ses travaux avec ceux de la Banque mondiale, du FMI et d'autres institutions multilatérales dans ce domaine. De même, la CNUCED continuera à coopérer avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) dans le domaine de la formation à la gestion de la dette.

3. Sous-programmes et priorités

14.9 Compte tenu des orientations exposées plus haut et des problèmes à traiter, le programme comprendra les sous-programmes suivants :

Sous-programme 1 : Apports extérieurs de capitaux et questions monétaires internationales

Sous-programme 2 : Problèmes d'endettement et de développement des pays en développement

Sous-programme 3 : Interdépendance et appui intersectoriel

Sous-programme 4 : Assurances

14.10 Pendant la période couverte par le plan à moyen terme, on accordera la priorité aux questions des apports extérieurs de capitaux et de leurs liens avec le commerce et le développement, le sous-programme 3 (Interdépendance et appui intersectoriel) offrant un cadre d'intégration à cet égard.

B. Sous-programmes

SOUS-PROGRAMME 1 : APPORTS EXTERIEURS DE CAPITAUX ET QUESTIONS MONETAIRES INTERNATIONALES

a) Objectifs

14.11 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 42/175 et 43/187 de l'Assemblée générale; la résolution 129 (V) de la CNUCED; les paragraphes 30 c) et d) et les paragraphes 34 à 69 de l'Acte final de la septième session de la CNUCED (voir TD/352, vol. I); la décision 10 (I) du Conseil du commerce et du développement; et les résolutions 16 (IX) et 18 (IX) de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce.

14.12 Les objectifs de ce sous-programme sont de passer en revue et d'examiner l'incidence sur la politique générale des facteurs suivants :

a) L'évolution des politiques d'aide et de leurs résultats, en vue de promouvoir la coopération financière internationale au service du développement;

/...

b) Le développement des apports financiers extérieurs vers les pays en développement, y compris les mesures permettant de mieux prévoir les apports financiers assortis de conditions favorables, et l'utilisation de l'aide;

c) L'évolution des marchés monétaires et financiers et les mesures visant à l'utilisation efficace des fonds de source commerciale, y compris les investissements étrangers directs, dans le cadre des stratégies nationales de développement;

d) La mobilisation des ressources nationales;

e) L'évolution de la situation monétaire internationale et ses liens avec la réalisation des objectifs de développement;

f) Le rapport entre l'environnement extérieur et les politiques nationales.

b) Rôle du secrétariat

14.13 La réalisation des objectifs du sous-programme nécessitera l'examen des tendances dans diverses catégories de transferts de ressources et l'analyse des nouveaux flux de capitaux et des techniques de transfert des ressources. On étudiera l'incidence des problèmes liés aux courants inverses de capitaux des pays en développement vers les pays développés, par suite des paiements effectués au titre du service de la dette et des transferts de fonds privés. Les principaux sujets qui feront l'objet des travaux du secrétariat de la CNUCED et seront au centre des délibérations et des négociations intergouvernementales seront vraisemblablement les suivants :

a) Les problèmes d'accès aux marchés de capitaux;

b) Les mesures permettant de rendre plus prévisibles et plus continus les flux financiers assortis de conditions favorables, ainsi que l'amélioration de l'utilisation de l'aide par les pays bénéficiaires;

c) Les conditions et dispositions favorables aux investissements étrangers directs et la contribution de ces derniers au processus de développement;

d) L'incidence du Système monétaire international sur le processus de développement;

e) Les problèmes créés par les fluctuations des taux de change et les taux d'intérêt élevés.

A cet effet, un mécanisme de surveillance systématique de l'ensemble des flux financiers sera mis en place.

SOUS-PROGRAMME 2. PROBLEMES D'ENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES PAYS
EN DEVELOPPEMENT

a) Objectifs

14.14 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 41/202, 42/175, 42/198, 43/198 et 44/205 de l'Assemblée générale, les paragraphes 44 à 46 de l'Acte final de la septième session de la CNUCED, ainsi que la décision 10 (I) et les résolutions 165 (S-IX), 222 (XXI), 358 (XXXV) et 375 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement.

14.15 Les objectifs du sous-programme seront de clarifier et d'étudier la nature et l'ampleur des problèmes d'endettement des pays en développement et d'instaurer une coopération internationale efficace pour régler les problèmes d'endettement et de développement.

b) Rôle du secrétariat

14.16 Des recherches et des études seront faites concernant les problèmes d'endettement et de développement des pays en développement, y compris les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays lourdement endettés du point de vue commercial, les pays les moins avancés et d'autres pays en développement principalement endettés auprès de créanciers du secteur public et d'institutions financières multilatérales. Ces tâches doivent permettre de contribuer à l'élaboration, grâce au dialogue et à la coopération à l'échelle intergouvernementale avec les instances compétentes, d'une stratégie de la dette souple et orientée vers la croissance. Les recherches consacrées aux problèmes d'endettement et de développement des pays en développement devront porter sur des expériences différentes. En outre, on poursuivra les recherches et études au niveau national, tout en maintenant une base de données détaillées, pour que la CNUCED dispose de l'appui nécessaire lorsqu'elle participe aux réunions des clubs de créanciers sur le réaménagement de la dette, en particulier celles du Club de Paris. La vaste question des techniques de réaménagement de la dette et des mesures visant à rétablir un niveau suffisant de crédits de restructuration, et l'analyse d'initiatives de nature à alléger le fardeau de la dette, sera examinée. Ces recherches seront utiles dans le cadre de l'assistance fournie aux pays en développement qui demandent qu'on les aide à constituer les dossiers qu'ils doivent présenter lors des réunions des clubs de créanciers sur le réaménagement de la dette. Les moyens de recherche seront maintenus pour permettre de donner des conseils théoriques et pratiques aux pays en développement s'efforçant d'établir des systèmes efficaces de gestion de la dette. A cette fin, l'ensemble des mesures de coopération technique adaptées aux différents pays sera affiné, l'accent étant plus précisément mis sur les aspects institutionnels de la gestion de la dette; en outre, on entreprendra de réécrire le système informatisé dans un langage plus avancé afin de répondre aux besoins de plus en plus complexes en matière d'analyse statistique et macro-économique, et on assurera en même temps la formation nécessaire.

/...

SOUS-PROGRAMME 3. INTERDEPENDANCE ET APPUI INTERSECTORIEL

a) Objectifs

14.17 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont les résolutions 36/145, 42/175, 42/186, 42/187, 43/188 et 44/228 de l'Assemblée générale, la résolution 90 (IV) de la CNUCED, les paragraphes 4 à 32, 34 à 69, 154 et 155 de l'Acte final de la septième session de la CNUCED et les résolutions 144 (XVI), 370 (XXXV) et 374 (XXXVI) du Conseil du commerce et du développement.

14.18 Les objectifs du sous-programme seront les suivants :

a) Etudier la nature et l'évolution de l'interdépendance entre les secteurs, les régions et les économies nationales;

b) Définir les dosages de politiques nationales et internationales les mieux susceptibles d'accentuer les aspects positifs de l'interdépendance complexe de l'économie mondiale, compte tenu des relations existantes entre le court, le moyen et le long terme;

c) Chercher à donner un contenu concret à la notion d'interdépendance en renforçant la coopération multilatérale et les mécanismes multilatéraux, afin de rendre plus prévisibles et plus stables les relations économiques internationales et de relancer le développement, la croissance et le commerce international.

b) Rôle du secrétariat

14.19 Pour faciliter l'examen, au niveau intergouvernemental, des problèmes d'interdépendance dans le domaine des questions monétaires et financières, de la dette, des produits de base, du commerce et du développement, comme cadre d'intégration de l'ensemble des questions dont traite la CNUCED, le secrétariat entreprendra les activités suivantes :

a) Recherches et études sur des questions d'interdépendance tout à la fois sectorielle et géographique, y compris les relations entre les phénomènes à court terme et les questions de politique générale ainsi que les tendances et objectifs du développement à long terme;

b) Analyse des besoins financiers des pays en développement, y compris de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures;

c) Examen d'autres questions pertinentes concernant le développement, dont la question des changements structurels de l'économie mondiale.

14.20 Le secrétariat présentera des études quantitatives à jour, y compris des prévisions à court ou à moyen terme et des scénarios à plus long terme, pour aider les organismes intergouvernementaux à examiner efficacement la situation économique des pays en développement, pris collectivement ou individuellement, ainsi que la situation de l'économie mondiale dans son ensemble. A cet effet, il améliorera le

Système d'analyse maillée à des fins de modélisation mondiale (SIGMA) en utilisant de nouvelles techniques de simulation pour traiter avec plus de précision des problèmes complexes de coordination des politiques entre pays et secteurs dans une conjoncture incertaine.

14.21 Par le biais de réunions régionales et interrégionales et de contacts bilatéraux, le secrétariat de la CNUCED instaurera des échanges avec d'autres organismes et institutions spécialisées appartenant et extérieures au système des Nations Unies, ou améliorera ceux qui sont actuellement consacrés aux perspectives économiques, aux questions de politique générale y relatives, aux statistiques nationales et internationales d'actualité, et aux progrès réalisés dans le domaine de la modélisation et de l'analyse de simulation. En outre, il continuera de répondre aux demandes d'autres secrétariats ayant besoin d'éléments pour leur documentation dans les secteurs mentionnés ci-dessus.

SOUS-PROGRAMME 4. ASSURANCES

a) Objectifs

14.22 Les textes portant autorisation de ce sous-programme sont la résolution 42 (III) de la CNUCED et les résolutions et les décisions 7 (VI), 9 (VII), 10 (VII), 13 (VIII), 19 (IX), 28 (XI), 30 (XII), 31 (XII) et 32 (XII) de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce.

14.23 Les objectifs du sous-programme seront de promouvoir la mise en place d'un secteur de l'assurance dans les pays en développement qui soit viable et favorise leur développement. A cet effet, on aidera les pays en développement à améliorer les performances économiques et techniques du marché de l'assurance afin de les rendre moins tributaires des centres internationaux d'assurance et de réassurance et de permettre à ces marchés de couvrir, dans la mesure où cela est techniquement possible, les opérations d'assurance auxquelles donnent lieu les activités économiques nationales. On appuiera en outre les mesures propres à encourager l'accroissement du volume des contrats d'assurance garantis et traités dans le pays, ainsi que l'investissement des primes dans le pays où elles sont produites.

b) Rôle du secrétariat

14.24 Le secrétariat de la CNUCED fournira un appui pour l'examen, au niveau intergouvernemental, de la question des assurances et d'autres questions apparentées en vue d'aider les pays en développement à mettre au point de nouvelles formules d'assurance plus étendues pour couvrir des activités économiques indispensables au processus de développement, en ce qui concerne notamment :

a) L'expansion de la production industrielle et agricole, le développement des activités dans le domaine des transports, la mise au point de mécanismes de crédit et la promotion du commerce extérieur;

b) La possibilité de couvrir sur les marchés internationaux, à des prix et des conditions favorables et avec un degré de sécurité raisonnable, des risques qui ne peuvent être couverts dans le pays même;

c) La création de conditions propres à rendre le secteur des assurances des pays en développement concurrentiel sur les marchés internationaux, en particulier en ce qui concerne la réassurance;

d) L'amélioration et la mise à jour de la législation en matière d'assurances et des contrôles dans ce domaine;

e) L'institution de programmes d'éducation et de formation, pour disposer de personnel qualifié et de cadres compétents dans le domaine des assurances;

f) L'intensification de la coopération régionale et sous-régionale entre pays en développement en matière d'assurances, en particulier dans le domaine de la réassurance, y compris la création d'établissements et de syndicats de réassurance, et l'intensification de cette coopération pour les risques que les pays en développement ne peuvent couvrir à titre individuel de manière satisfaisante;

g) La sensibilisation des milieux économiques de ces pays à la nécessité de la gestion des risques et de l'application de techniques adaptées dans ce domaine.

14.25 Le secrétariat de la CNUCED entreprendra des recherches et analysera les marchés de l'assurance dans les pays en développement ainsi que leurs faiblesses structurelles. Il fera des études approfondies pour identifier les problèmes et les difficultés qui empêchent ces marchés de fonctionner efficacement, proposera des solutions pour les résoudre et appellera l'attention sur les besoins prioritaires des pays en développement dans ce domaine. Le secrétariat de la CNUCED examinera en outre régulièrement la situation des marchés de l'assurance dans les pays en développement, en mettant en lumière les faits nouveaux importants, en signalant l'apparition de problèmes spécifiques ou nouveaux et en appelant l'attention sur les solutions adoptées par les pays en développement eux-mêmes et qui sont susceptibles de se prêter à une application plus large. Des statistiques seront recueillies dans les pays en développement pour fournir des informations sur la structure et la croissance des marchés de l'assurance dans ces pays et sur leur rôle dans le processus de développement national.

14.26 En outre, le secrétariat de la CNUCED entreprendra les activités suivantes :

a) Dégager des possibilités de coopération accrue entre pays en développement dans des domaines s'y prêtant, comme par exemple les échanges de réassurances;

b) Appuyer les efforts entrepris pour mettre à jour et compléter la législation des assurances et le contrôle dans ce domaine;

c) Donner, sur demande, des conseils concernant les mesures susceptibles de renforcer le marché de l'assurance dans tel ou tel pays ou groupe de pays en développement.

14.27 En outre, le secrétariat de la CNUCED fournira un appui aux activités suivantes :

a) Assistance technique, en matière d'éducation et de formation notamment, pour permettre aux pays en développement d'acquérir les compétences nécessaires pour la bonne conduite de leurs opérations d'assurances;

b) Amélioration et mise à jour de la législation en matière d'assurances et consolidation des capacités de supervision, en vue d'une régulation efficace des marchés de l'assurance;

c) Affermissement des marchés de l'assurance des pays en développement, notamment en donnant des conseils visant à renforcer les compagnies nationales d'assurance ou de réassurance et concernant les possibilités de création de divers services d'assurance et services connexes.

On se préoccupera tout particulièrement de l'assistance à fournir pour renforcer la coopération entre pays en développement dans le domaine des assurances et réassurances.
